

# SORTIES / VOYAGES



**ALEP espace quinière**

**avenue du maréchal Juin 41000 Blois**

**tél : 02 54 43 80 81 - courriel : alep.blois@wanadoo.fr**

## Journée la mine bleue et la chocolaterie Guisabel

### Jeudi 11 Octobre 2018



**Prix par personne : 100 €**

**Date limite d'inscription : 29 juin 2018**

ce prix comprend : Le transport en autocar, les visites prévues au programme, le déjeuner (boissons incluses).

**Départ de Blois à 6h30, vers Angers arrivée à la Mine Bleue.**

Entre patrimoine et sensations insolites, plongez dans l'histoire des mineurs du début du 20ème siècle et découvrez au cœur de l'ancienne mine d'ardoise, les techniques de travail, la vie quotidienne de ces hommes « au fond » et « en surface ».

Au-delà de son aspect historique, c'est aussi l'expérience unique d'une visite à 126 mètres sous terre à une température constante de 13°C, d'un trajet dans les galeries à bord des wagonnets d'un ancien train minier et d'une vue saisissante des chambres d'extraction aux dimensions parfois dignes des cathédrales.

Programme de visite type comprenant la visite guidée de la mine et l'animation de surface. Circuit de visite en fond de mine principalement pédestre avec **franchissement obligatoire de plusieurs escaliers** (environ 150 marches). **Température constante à 13°C.**

Déjeuner au restaurant.

Puis, visite guidée de la chocolaterie Guisabel : « De la cabosse aux chocolats, l'épopée d'une gourmandise ! Du fruit du cacaoyer à la dégustation en passant par la fabrication, plongez dans l'univers gourmand du chocolat. Visite guidée de l'atelier de fabrication et dégustation commentée.

**Fin de la visite et retour à Blois vers 19h30.**

**Inscription à l'ALEP – Espace Quinière- Avenue du Maréchal Juin 41000 BLOIS Tél. : 02 54 43 80 81**

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

..... Tél. : .....

Email : .....

**Je m'inscris à la sortie à la mine bleue du jeudi 11 octobre 2018**

Nombre de personnes : ..... X 100 € = .....€

Adhésion 17/18 : 11 € = .....€

Total = .....€

Ci-joint chèque à l'ordre de l'ALEP de : .....€